

VENTS DU GRIMONT, *énergies renouvelables citoyennes*
70 Grande Rue (mairie)
39800 CHAMOLE

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 20 octobre 2011.

Le 20 octobre 2011, à 18h00, les fondateurs de Vent du Grimont se sont réunis en assemblée générale constitutive en mairie de Chamole.

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence ci jointe.

L'assemblée générale désigne Jean Louis Dufour en qualité de président de séance et Bruno Cornevin en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance présente le but de l'association. Il s'agit d'une association de promotion et de soutien aux énergies renouvelables citoyennes. Dans un premier temps, l'association va œuvrer pour créer une société capable de devenir propriétaire d'une ou plusieurs éoliennes du parc de Chamole en cours d'étude.

Le projet de statuts, envoyé à chaque membre présent, rédigé à partir de statuts d'associations similaires en France, est repris article par article, amendé sur certains points. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée :

- recherche d'un nom porteur des idées de l'association. VENTS DU GRIMONT, ce nom indique clairement le but premier (supporter l'éolien) et le lieu de création, nous sommes dans la communauté de commune du comté de GRIMONT. Le mot *Vent* peut également traduire l'expression d'un souffle, porte-parole des objectifs que s'est fixé l'association. Un sous titre est également donné : « *Energies renouvelables citoyennes* ».
- admission, radiation : après discussion, il est retenu que le bureau statuera sur les admission et le CA sur les radiations.
- le mode d'élection des membres du CA par l'AG, le renouvellement du CA, font l'objet d'échanges entre les participants.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président de séance met successivement aux voix les délibérations suivantes.

1^{ère} délibération : L'assemblée générale adopte, à l'unanimité, les statuts dont le projet lui a été soumis.

Il est décidé que la signature de la feuille de présence à cette AG constitutive vaut bulletin d'adhésion et engagement de verser la cotisation annuelle.

2^{ème} délibération : Après que le président de séance ait recueilli les candidatures au conseil d'administration et annoncé que Dominique Bonnet et Rémy Bessot, absents, sont également candidats, l'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil d'administration :

- BERTHAUD Daniel, de Lons le Saunier, retraité
- BESSOT Rémy de Champagnole, retraité
- BONNET Dominique de Poligny, enseignant
- BRESSON Jean Pierre de Colonne, retraité
- BRUYERE Vincent, de Poligny
- CHAILLON Roland de Poligny, enseignant
- CHAMBRU Marie Paule, de Passenans, directrice communauté de communes du Comté de Grimont
- CHOLLAT-NAMY Christophe de Pannessières, directeur AJENA
- CORNEVIN Bruno de Dole, pour l'association APEVES, ingénieur AJENA
- DUFOUR Jean Louis de Chamole, retraité
- FOUGERE Pascal de Darbonnay, retraité
- NOUZE Christophe, de Gevingey, chargé de mission énergie SIDEC
- RAVIER Alain, de Lons, pour la société ALIZEO INDUSTRIE, directeur.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,	Le président de séance,
Bruno Cornevin	Jean Louis Dufour